



CHARTRE DÉONTOLOGIQUE DE LA FNP VAE

Préambule

La présente Charte déontologique engage l'ensemble des membres actifs et associés de la Fédération Nationale des Professionnels de la VAE (FNP VAE). Elle vise à garantir une pratique professionnelle éthique, responsable, qualitative et harmonisée au sein du secteur de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

En adhérant à la FNP VAE, chaque membre s'engage à respecter cette Charte, à promouvoir les valeurs de la Fédération et à contribuer à la reconnaissance, la crédibilité et la professionnalisation de la VAE.

1. Respect du cadre légal et réglementaire

1. Respecter les lois, règlements et procédures encadrant la VAE et la formation professionnelle.
2. Respecter les exigences Qualiopi VAE.
3. Appliquer les référentiels et modalités fixés par les certificateurs.
4. Assurer une veille sur les évolutions réglementaires.
5. Respecter les décisions relatives aux dispositifs France VAE.

2. Neutralité et impartialité

1. Adopter une posture neutre auprès des candidats, clients, donneurs d'ordre et partenaires.
2. Ne pas orienter un candidat pour des motifs commerciaux.
3. Prévenir tout conflit d'intérêts.
4. Garantir la séparation entre accompagnement et évaluation.
5. Déclarer toute situation compromettant l'impartialité.



3. Confidentialité et protection des données

1. Respecter la confidentialité des informations des candidats.
2. Se conformer au RGPD.
3. Sécuriser les données et outils utilisés.
4. N'utiliser les informations que pour l'accompagnement VAE.

4. Qualité, professionnalisme et compétences

1. Fournir un accompagnement rigoureux et conforme aux standards.
2. Maintenir et développer ses compétences par la formation continue.
3. Respecter toute obligation de formation issue d'accords professionnels.
4. Utiliser des méthodes reconnues.
5. Garantir l'authenticité des productions du candidat.
6. Actualiser ses pratiques.

5. Respect de la dignité et inclusion

1. Respecter la dignité et l'égalité de traitement.
2. Lutter contre toute discrimination.
3. Favoriser un climat bienveillant.
4. Promouvoir l'accès de tous à la VAE.
5. Tenir compte des contraintes des candidats.

6. Transparence commerciale et loyauté

1. Communiquer clairement sur ses prestations et tarifs.
2. Garantir des pratiques honnêtes.
3. Ne pas promettre un résultat certain.
4. Éviter les pratiques trompeuses.
5. Agir loyalement envers les membres.



7. Indépendance professionnelle

1. Exercer en autonomie.
2. Refuser les pressions.
3. Séparer accompagnement et évaluation.
4. Maintenir une relation équilibrée avec les financeurs.

8. Engagement envers la FNP VAE

1. Respecter statuts et décisions.
2. Représenter la Fédération avec sérieux.
3. Contribuer à la dynamique collective.
4. Participer aux actions communes.
5. Respecter les accords professionnels soutenus par la FNP VAE.
6. Suivre les recommandations de la Fédération.

9. Collaboration professionnelle

1. Coopérer avec les autres membres.
 2. Harmoniser les pratiques.
 3. Partager les bonnes pratiques.
 4. Informer la Fédération des évolutions importantes.
- Participer à la veille métier.

10. Loyauté et interdiction de la concurrence déloyale

1. S'interdire toute concurrence déloyale.
2. Ne pas dénigrer un membre.
3. Ne pas capter abusivement des clients.
4. Ne pas débaucher agressivement.
5. Ne pas diffuser d'informations malveillantes.
6. Ne pas exploiter des informations confidentielles.
7. Éviter toute action visant à nuire à un membre.
8. Favoriser une concurrence saine et constructive.



9. Encourager les coopérations professionnelles.

10. Signaler toute dérive constatée.

11. Respect et sanctions

Le non-respect de la Charte peut entraîner : rappel, avertissement, suspension ou radiation, selon les statuts.

12. Engagement du membre

En adhérant à la FNP VAE, chaque membre déclare :

« Je m'engage à respecter la Charte Déontologique de la FNP VAE et à appliquer l'ensemble des principes et obligations qu'elle comporte. »

Paris,

Le 08 décembre 2025